



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Registre

27 MARS 2023

au greffe du tribunal de l'entreprenariat
francophone de Bruxelles

R
M
I

23045945

N° d'entreprise : 0435 025 994

Nom

(en entier) : **Cardif Assurances Risques Divers**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme constituée selon le droit français**Adresse complète du siège : **Siège social : Boulevard Haussmann n° 1 75009 Paris****Succursale: Chaussée de Mons 1424 à 1070 Anderlecht****Objet de l'acte : Déplacement de l'adresse de la succursale**

Extrait de la décision du représentant de la succursale belge de la SA de droit français Cardif Assurances Risques Divers du 21 mars 2023 adoptée au siège de la succursale chaussée de Mons 1424 à 1070 Anderlecht

Le 21 mars 2023 le soussigné, Monsieur Christophe De Longueville, agissant en sa qualité de représentant de la succursale belge de la Société a pris les décisions exposées ci-après et portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Déplacement de l'adresse du siège de la succursale belge ;
2. Mandat pour les publications requises.

Première décision :

Le soussigné décide, sur base du mandat qui lui a été octroyé par la Société avec effet à compter du 10 décembre 2009 de déplacer le siège de la succursale belge de la Société, situé actuellement en Belgique, à Chaussée de Mons 1424, 1070 Bruxelles à l'adresse suivante Rue Montagne du Parc 8 Boîte 2, 1000 Bruxelles avec effet au 17 avril 2023.

Deuxième décision :

A cette fin, le soussigné donne procuration, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, à Mes Olivier Scheuer, Alexis Wochenmarkt, Maïlys Dessain, Maïté Rowies, avocats dont les bureaux sont établis en Belgique, 1000 Bruxelles, Place Poelaert 6, afin de faire tout ce qui est nécessaire en vue de publier la décision aux Annexes du Moniteur Belge et faire procéder aux modifications auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Maïté Rowies
Avocat

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 04/04/2023 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).